

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
-----O-----
SEANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018
-----O-----

L'an deux mille dix-huit, le vingt sept septembre à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

| | | |
|--|---|--------------|
| Date de la convocation : 21 Septembre 2018 | Présents : 21 Ayant donné procuration : 8 | Votants : 29 |
| Nombre de membres en exercice : 29 | | |

| Présents | Absents/Excusés | ont donné procuration à | Votants |
|-----------------------------------|-----------------------|----------------------------|---------|
| M. Gérard DUBRAC | | | 1 |
| Mme Marie-Paule GARCIA | | | 1 |
| Mme Cécile LAURENT | M. Philippe BEYRIES | Mme Marie – Paule GARCIA | 1 |
| M. Thierry SACRÉ | | | 1 |
| Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES | | | 1 |
| M. Alexandre CARDONA | | | 1 |
| Mme Frédérique TURRO | | | 1 |
| M. Laurent BOLZACCHINI | | | 1 |
| Mme Atika OUADDANE | | | 1 |
| | Mme Marie SONNINO | Mme Atika OUADDANE | 1 |
| Mme Vanessa MARTIAL | M. Roël VAN ZUMMEREN | M. Gérard DUBRAC | 1 |
| M. Didier CHATILLON | | | 1 |
| Mme Rose-Marie MARCHAL | | | 1 |
| | M. Alexandre BAUDOUIN | M. Laurent BOLZACCHINI | 1 |
| | Mme Corinne BARREILLE | Mme Marie – Andrée DUCASSE | 1 |
| | M. Serge COTRET | M. Alexandre CARDONA | 1 |
| Mme Lydia NOUAILLES | | | 1 |
| M. Patrick GOUZENES | | | 1 |
| Mme Marie-Andrée DUCASSE | | | 1 |
| | M. Didier HURABIELLE | Mme Lydia NOUAILLES | 1 |
| | Mme Dominique LABORDE | Mme Rose – Marie MARCHAL | 1 |
| Mme Françoise MARTINEZ | | | 1 |
| M. Alain PINSON | | | 1 |
| Mme Hélène DELPECH | | | 1 |
| M. Jean-François ROUSSE | | | 1 |
| Mme Geneviève SABATHIER | | | 1 |
| M. Éric LANXADE | | | 1 |
| 21 | 8 | 8 | 29 |

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 23 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Juillet 2018 – 19H30

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

DEMANDE DE SUBVENTION SUITE AUX INTEMPERIES MAI-JUIN 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'aide financière aussi substantielle que possible au titre de la dotation de solidarité de l'Etat

APPROUVE le plan de financement ci-après :

| ANNEE | DEPENSES | | FINANCEMENT | |
|--------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------------|--------------------|
| | TRAVAUX | MONTANT TTC | DOTATION DE SOLIDARITE DE L'ETAT | FONDS PROPRES |
| 2018 | Chemin rural « Capout » | 13 233,60 € | 10 586,88 € | 2 646,72 € |
| | Chemin rural "La Bagatelle" | 14 904,00 € | 11 923,20 € | 2 980,80 € |
| | Quai Rive gauche | 13 692,00 € | 10 953,60 € | 2 738,40 € |
| | Chemin de la Solombère | 14 355,00 € | 11 484,00 € | 2 871,00 € |
| | CD 110 "La Sélisse" | 2 880,00 € | 2 304,00 € | 576,00 € |
| Total | | 59 064,60 € | 47 251,68 € | 11 812,92 € |

FIN D'ADHESION AU DISPOSITIF STATIONS VERTES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Mme GARCIA, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

APPROUVE la non-reconduction de l'adhésion au réseau Stations Vertes pour l'année 2019.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDEG

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les modifications statutaires du SDEG, telles que présentées en annexe.

CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR DU CLUB DE TIR D'ALBRET PAR LA COMMUNE DE CONDOM

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme SABATHIER, M. LANXADE)

APPROUVE les termes et conditions de la convention d'utilisation du stand de tir du Club de Tir d'Albret par la commune de Condom, telle que présentée en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DU PUIITS AVEC DEMOLITION DES EXISTANTS – MARCHE DE DESAMIANTAGE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 27 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme SABATHIER, M. LANXADE)

APPROUVE le projet de démolition / aménagement tel que décrit dans le dossier ci-joint

APPROUVE le montant des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à décider de la signature du marché avec l'entreprise SNAA ACCHINI – 65700 MAUBOURGUET pour un montant de 55 792€HT pour les travaux de désamiantage

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de l'exécution du marché

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signature des avenants inférieurs à 5% du montant total du marché, en cas d'urgence

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN PARKING RUE DU PUIITS AVEC DEMOLITION DES EXISTANTS – MARCHE D'AMENAGEMENT GLOBAL

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELEPCH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. LANXADE)

APPROUVE le projet de démolition / aménagement tel que décrit dans le dossier ci-joint

APPROUVE le montant des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de la passation et signature du marché d'aménagement avec les entreprises retenues, après avis de la Commission consultative des achats
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à décider de l'exécution du marché
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à la signature des avenants inférieurs à 5% du montant total du marché, en cas d'urgence

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA GENDARMERIE :
DESIGNATION DU LAUREAT**

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir le classement suivant :

Projet classé n° 1 : Projet B dont le mandataire du groupement est SARL François GUIBERT

Projet classé n° 2 : Projet C dont le mandataire du groupement est Atelier d'Architecture Airoldi

Projet classé n° 3 : Projet A dont le mandataire du groupement est SCP Caremoli Miramond

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

RETIENT le classement des candidats comme indiqué ci-dessus

DESIGNE le groupement représenté par la SARL François GUIBERT Architecte comme lauréat du concours

AUTORISE M. le Maire à engager la phase de négociation avec le lauréat du concours

AUTORISE M. le Maire à la préparation, passation et signature avec l'attributaire de la procédure négociée sans publicité et mise en concurrence

**CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA GENDARMERIE :
DETERMINATION DU MONTANT DES PRIMES**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

FIXE comme prime aux candidats

- Groupement 1 – mandataire du groupement SCP CAREMOLI - MIRAMOND : Prime de 15 000€
- Groupement 2 – mandataire du groupement SARL François GUIBERT : Prime de 15 000 €
- Groupement 3 – mandataire du groupement Atelier d'architecture AIROLDI : Prime de 15 000 €

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Commune, comme indiqué ci-après.

BUDGET COMMUNE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRIMITIF 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

| ARTICLE | FONCTION | CHAPITRE | SERVICE | MONTANT | NATURE MODIFICATION |
|---------|----------|----------|---------|-----------|------------------------------------|
| 276358 | 020 | 27 | ADMI | 20 000,00 | Autres groupements de collectivité |
| TOTAL | | | | 20 000,00 | |

RECETTES D'INVESTISSEMENT

| ARTICLE | FONCTION | CHAPITRE | SERVICE | MONTANT | NATURE MODIFICATION |
|---------|----------|----------|---------|-----------|------------------------------------|
| 276358 | 020 | 27 | ADMI | 20 000,00 | Autres groupements de collectivité |
| TOTAL | | | | 20 000,00 | |

AVANCE DE TRESORERIE DE LA COMMUNE AU SIVU VAL DE BAISE GARONNE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer au titre de l'année 2018, une avance de trésorerie sur le budget 2018 du SIVU Val de Baïse d'un montant de 20 000€ ;

DIT que cette avance de trésorerie, réalisée à titre gratuit, sera inscrite au budget de la commune au chapitre 27 ;

DIT que le remboursement de cette avance sera effectué, sur le chapitre 27

CESSION PARTIELLE CHEMIN RURAL «MARIDAN »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession partielle du chemin rural, comme indiqué en annexe, aux Fermiers du Gers au prix de 3 388 € pour une superficie de 3 388 m²

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire.

CESSION PARTIELLE CHEMIN RURAL «AUX COTEAUX»

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession partielle du chemin rural, comme indiqué en annexe, à M. Weller au prix de 2 160 € pour une superficie de 1 080 m²

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire.

CESSION PARTIELLE ET DEPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL «LAS TAPIES»

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession partielle du chemin rural, comme indiqué en annexe, à M. Cooper au prix de 4 056 € pour une superficie de 2 028 m²

APPROUVE le déplacement tel qu'indiqué en annexe

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire.

CESSION DE 4 BUNGALOWS AU CAMPING

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la cession à la Communauté de Communes de la Ténarèze de la parcelle AW 132a situé à côté du centre aqua ludique pour une superficie de 1025 m², moyennant la somme de 40 000 euros

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, l'acquéreur prenant à sa charge les frais de géomètre et les frais notariaux.

DECLASSEMENT ET CESSION PARTIELLE D'UNE VOIE COMMUNALE «LIALORES»

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE du déclassement de la voie communale du domaine public communal, tel que présenté en annexe ; cette formalité étant dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière

APPROUVE la cession partielle de la voie communale, comme indiqué en annexe, à M. et Mme ZARZYCKI au prix de 220 € pour une superficie de 110 m²

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération sous la forme d'un acte de vente passé devant le notaire, les acquéreurs prenant à leur charge les frais de géomètre, les frais d'enquête publique, les frais de DUP et les frais notariaux et lui donner mandat pour représenter la commune lors de la passation de cet acte et signer tout document en rapport avec l'affaire.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT AU CAMPING MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DECIDE du remboursement de l'acompte de 43.75 €.

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : INSTAURATION D'UN ABATTEMENT

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DECIDE l'instauration d'un abattement de 7 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des magasins et boutiques au sens de l'article 1498 du code général des impôts dont la surface principale est inférieure à 400 mètres carrés et qui ne sont pas intégrés à un ensemble commercial.

CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif, ouvert au grade d'emploi des adjoints administratifs, à compter du 1^{er} octobre 2018 :

MODIFIE le tableau des emplois

INSCRIT au budget les crédits correspondants



Le Maire,

Gerard DUBRAC